

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-324 du 15 Août 1985

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de
l'intérim du Camarade Zul-Kifl
SALAMI, Ministre du Plan et de la
Statistique, pour compter du 15 août
1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 15 août 1985, le Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim
du Ministre du Plan et de la Statistique, pendant l'absence du
Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 15 Août 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MPS-
MSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-